



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Présenté et approuvé en séance du comité syndical du 6 mars 2023

Préambule

Champ d'application des dispositions relatives au présent rapport :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est établi conformément à l'article **L2312-1** du Code Général des Collectivités Territoriales. Les syndicats mixtes fermés appliquent ces dispositions par renvoi de l'article **L5711-1** à l'article **L5211-36** du même code.

Article L2312-1 :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article L5711-1 :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 5211-17 n'est pas applicable.

Article L5211-36 :

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Table des matières

I.	Bilan de l'exercice 2022	4
A.	Contexte général 2022	4
1.	Reprise de l'économie post-Covid	4
2.	La guerre en Ukraine	4
3.	Hausse de l'inflation	5
B.	Compétence traitement	6
1.	Rappel du calcul des participations des membres (statutaire)	6
2.	Les faits marquants	6
3.	Résultats financiers	7
4.	Résultats financiers : Section d'investissement	8
5.	Situation budgétaire des membres	9
C.	Compétence Collecte	9
1.	Les faits marquants	9
2.	Résultats financiers : Etat des dépenses de fonctionnement	10
3.	Résultats financiers : Etat des recettes de fonctionnement,	10
4.	Résultats financiers : Section d'investissement	11
D.	Résultat Global d'exercice	12
E.	Etat de la dette	12
II.	Les orientations budgétaires 2023	14
A.	Compétence Traitement	14
1.	Eléments de contexte :	14
2.	Programme d'investissement	14
3.	Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR	15
4.	Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence	16
5.	Participation des membres	17
6.	Evolution de la participation des membres	17
B.	Compétence Collecte	17
1.	Eléments de contexte	17
2.	Programme d'investissement	18
3.	Dépenses de fonctionnement :	19
4.	Recettes de fonctionnement	20
C.	Balance générale du budget 2023	21
1.	Fonctionnement	21
2.	Investissement	22
III.	BUDGET GLOBALISE - Etat de la dette	23
A.	Evolution de la dette	23
B.	Capacité de désendettement	24
C.	Ratios financiers	25
IV.	Elements complementaires	26
A.	Dépenses de personnel (2021-2022)	26
B.	Effectifs (2022-2023)	26
C.	Temps de travail	27
V.	Conclusion	28

I. BILAN DE L'EXERCICE 2022

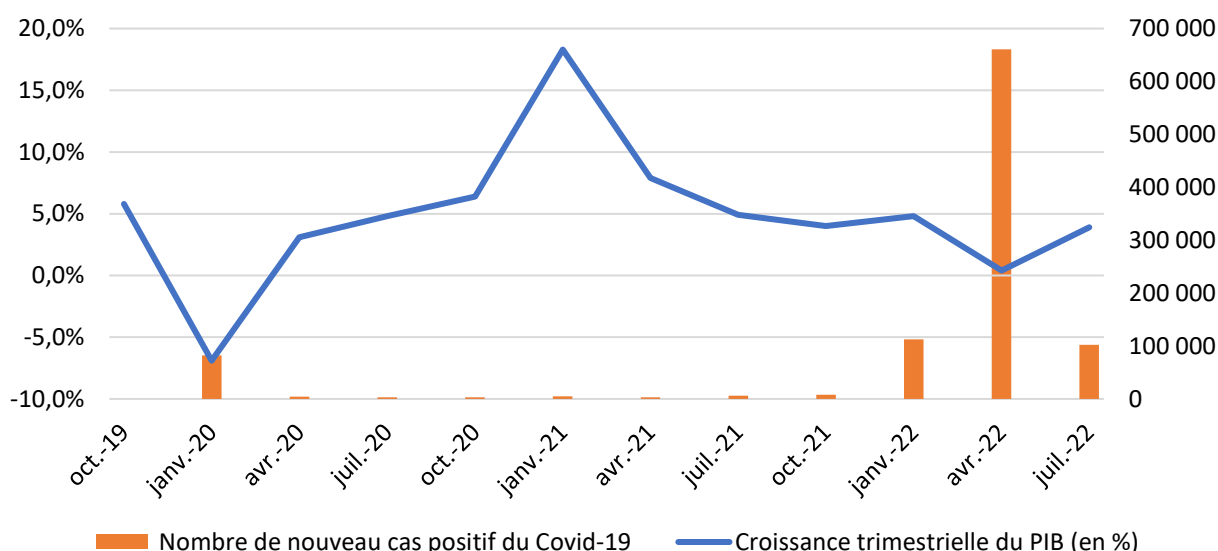
A. Contexte général 2022

1. Reprise de l'économie post-Covid

Après les nombreuses vagues de confinement et de plans sanitaires, les acteurs économiques ont pu reprendre le cours de leur vie et en particulier recommencer à consommer. De ce fait, l'activité économique s'est relancée de manière très rapide et des pénuries, notamment sur les semi-conducteurs, sont apparues mettant en tension de nombreux secteurs. Ces goulots d'étranglement ont été notamment responsables de l'augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières et biens manufacturés dès les premiers mois de l'année 2022 se traduisant par une inflation déjà préoccupante.

La Chine a maintenu quant à elle une politique dite de « zéro Covid » très restrictive sur l'ensemble de l'année. De nombreux Chinois ont été confinés à la moindre suspicion de Covid et les entreprises sont restées à l'arrêt pendant des jours. L'ancienne usine du monde ne peut plus fournir ses clients et a renforcé les pénuries déjà constatées.

Chine : Croissance et nouveaux cas positifs de Covid-19

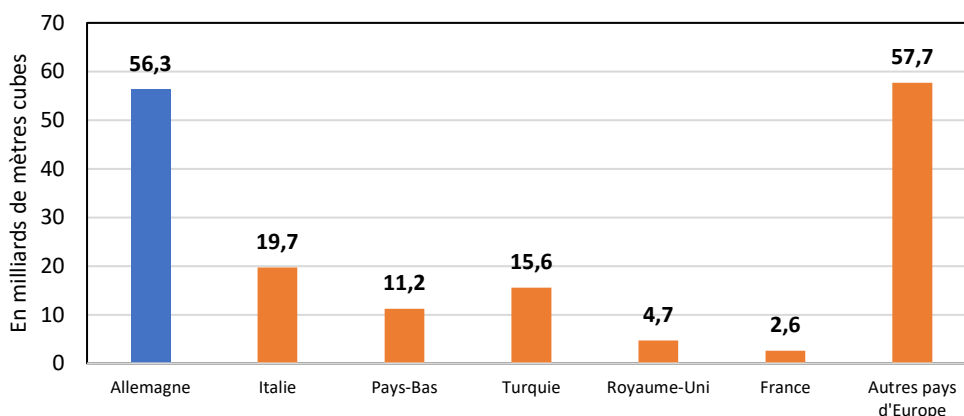


2. La guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Russie décide d'envahir la région du Donbass en Ukraine, rappelant aux Européens que les guerres ne se déclenchent pas qu'en dehors du vieux continent. Depuis 2014, les tensions entre Moscou et Kiev n'ont fait qu'augmenter. En effet, avec le départ de l'ancien président pro-russe, Viktor Ianoukovitch, et l'invasion de la Crimée par la Russie pour « défendre les intérêts des ukrainiens russophones », la probabilité qu'un conflit éclate était élevée.

Le président Russe justifie l'invasion du Donbass en expliquant qu'il défend les Russes habitant sur le territoire ukrainien. Le président Ukrainien, Volodymyr Zelensky, réussi à rallier l'Union Européenne à sa cause et parvient à résister face à la Russie. La guerre, dont beaucoup de personne pensaient qu'elle allait être éclairée, dure maintenant depuis plus de 10 mois. Les conséquences indirectes de cette guerre ont souligné la dépendance de beaucoup de pays européens à l'Ukraine et à la Russie. Les exportations russes d'énergies fossiles ont fortement diminué, entraînant certains pays dans une situation énergétique précaire, notamment l'Allemagne qui dépend de Moscou pour son approvisionnement en gaz.

Importation de gaz naturel par gazoduc en provenance de Russie en 2020



Source : BP Energy

L'offre de gaz naturel étant donc en baisse sur la scène internationale avec une demande toujours soutenue, le prix du gaz a mécaniquement augmenté entraînant une crise énergétique de grande ampleur. Cela viendra alimenter les tensions inflationnistes déjà constatées avec la reprise de l'activité économique post-COVID.

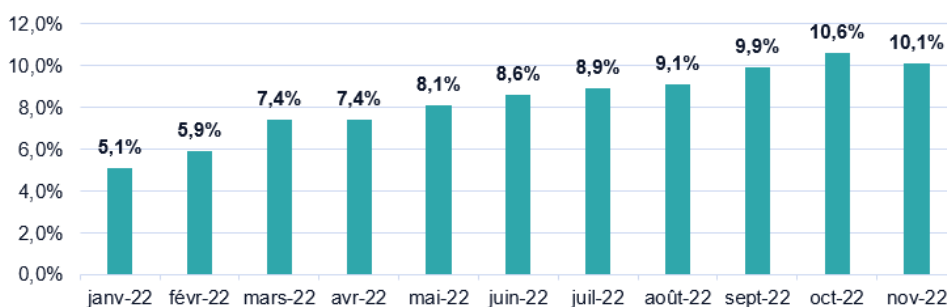
3. Hausse de l'inflation

De nombreux facteurs ont eu un impact sur l'évolution des prix au cours de l'année 2022 :

- La reprise de l'économie post-pandémie et les pénuries engendrées ;
- Le conflit qui s'est déclaré dans l'est et l'impact sur le prix des matières énergétiques et des denrées alimentaires ;
- Et enfin, les récoltes de 2022 ont été lourdement impactées par les températures observées pendant l'année. Selon les études de l'INSEE, les prix des produits agricoles à la production ont augmenté encore de 13,0% en novembre 2022.

Ces éléments ont eu un impact à la hausse sur l'augmentation des prix avec une inflation, longtemps en dessous de 2%, qui va atteindre des sommets de plus de 10% en zone euro. Dans la zone euro et en France, la hausse des prix à la consommation n'a cessé d'augmenter depuis début 2022, atteignant 10,1% pour la zone euro et 6,2% pour la France en novembre 2022.

Evolution des taux d'inflation européen en 2022



Source : Eurostat

B. Compétence traitement

1. Rappel du calcul des participations des membres (statutaire)

Participation	Méthode de calcul
<ul style="list-style-type: none">➤ Frais de gestion et de mise aux normes de l'ISDND de Ginasservis comprenant :<ul style="list-style-type: none">– Frais d'exploitation (même à l'arrêt de l'installation)– Frais de personnel– Virement à la section d'investissement correspondant au capital de la dette + autofinancement si nécessaire– Montant des intérêts de la dette– Amortissement du matériel transféré➤ Projet de création d'une Installation de Valorisation Multi-filières des ordures ménagères comprenant :<ul style="list-style-type: none">– Frais de personnel (0,7 ETP)– Frais divers (études, communication...)➤ Frais généraux du SIVED NG (20%)➤ Indemnités des élus➤ Amortissement des dépenses déjà réalisées sur les exercices précédents concernant les opérations de l'ISDND Ginasservis et de l'Installation Multi-filières.	Mutualisé à l'ensemble des membres, à la tonne d'OMR produite
<ul style="list-style-type: none">➤ Coût de traitement des OMR	Au réel des tonnages de chaque membre

2. Les faits marquants

- La remise en service de l'ISDND de Ginasservis le 2 mai 2023 à hauteur de 15 000 tonnes par an après la réhabilitation en 2021 financée par deux emprunts de 4 750 000,00 € au total, contractualisés sur 15 années, durée équivalente à la durée d'exploitation du site,
- Une évolution importante de la TGAP « Enfouissement » qui est passée de 37 € en 2021 à 45 € HT/tonne en 2022 pour les ISDND en contrat, et de 58€ à 61€ HT/tonne pour l'ISDND de Ginasservis.
- Une augmentation des prix des prestations de traitement des OMR de l'ordre de **60%** après la relance des marchés fin 2021 et début 2022,
- Une avancée mitigée dans la construction du projet « OREVAL » (anciennement « TECHNOVAR ») avec les délibérations de la CAPV et du SIVED NG pour l'acquisition du terrain à Nicopolis, la tenue de la concertation durant le mois de novembre et la réunion publique le 16 novembre 2022.
- Deux scénarios proposés aux trois membres pour le financement de la compétence traitement en 2022. Pour rappel, l'hypothèse H1 était la plus défavorable prenant en compte l'indisponibilité de l'exutoire Valsud à compter du 31 mars 2022, contrairement à l'hypothèse H2, la plus favorable, qui prenait en compte la disponibilité de l'exutoire Valsud jusqu'au 31 juillet 2022 permettant l'apport des 16 800 T.

L'incidence de l'hypothèse H1 par rapport à l'hypothèse H2 était évaluée à près de 900 000 €.

Hyptothèse H1	Coût TTC	Tonnages / exutoire	Coût TTC
Exutoire 1 SEMAG	149 €	13000	1 930 500 €
Exutoire 2 VALSUD	137 €	4500	617 760 €
Exutoire 3 (Evaluation)	209 €	16376	3 422 584 €
Exutoire 4 ISDND Ginasservis	98 €	15000	1 464 453 €
Cout total 2022			7 435 297 €

Hyptothèse H2	Coût TTC	Tonnages / exutoire	Coût TTC
Exutoire 1 SEMAG	149 €	13000	1 930 500 €
Exutoire 2 VALSUD	137 €	16800	2 306 304 €
Exutoire 3 (Evaluation)	209 €	4076	851 897 €
Exutoire 4 ISDND Ginasservis	98 €	15000	1 464 453 €
Cout total 2022			6 553 154 €

La CAPV s'est orientée sur l'hypothèse H2 tandis que la CCCV et la CCPV se sont positionnées sur la simulation H1.

Le choix de ces scénarios aura une importance notable pour les participations de l'exercice 2023.

3. Résultats financiers

Le budget prévisionnel est élaboré selon les règles de répartition des dépenses et des recettes définies statutairement. Pour l'exercice 2022, considérant l'évolution marquée de la TGAP « enfouissement », de la révision des prix et de l'évolution des tonnages, les dépenses prévisionnelles étaient définies, par territoire membre, comme présenté dans le tableau suivant :

Coût traitement 2022 prévisionnel	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	6 790 106 €	4 052 696 €	1 751 592 €	985 818 €
Charges mutualisées Traitement	248 172 €	153 811 €	61 282 €	33 079 €
Charges mutualisées 20% ADM	259 965 €	161 120 €	64 194 €	34 651 €
Indemnités élus	76 000 €	47 103 €	18 767 €	10 130 €
Amortissements	91 677 €	56 819 €	22 638 €	12 220 €
Emprunts (Intérêts)	132 000 €	81 810 €	32 595 €	17 594 €
Emprunt (capital)	566 000 €	350 793 €	139 764 €	75 443 €
Autofinancement	317 257 €	196 628 €	78 341 €	42 287 €
Total	8 481 177 €	5 100 782 €	2 169 172 €	1 211 222 €

Les comptes provisoires du SIVED NG arrêtés au 31/12/2022 font apparaître une exécution budgétaire inférieure aux prévisions des services :

Coût traitement 2022 réalisé	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	5 451 900 €	3 354 847 €	1 378 171 €	718 882 €
Charges mutualisées Traitement	223 196 €	137 345 €	56 421 €	29 430 €
Charges mutualisées 20% ADM	187 967 €	115 666 €	47 516 €	24 785 €
Indemnités élus	72 545 €	44 641 €	18 338 €	9 566 €
Amortissements	51 947 €	31 966 €	13 131 €	6 850 €
Emprunts (Intérêts)	98 813 €	60 805 €	24 979 €	13 029 €
Emprunt (capital)	564 259 €	347 219 €	142 638 €	74 403 €
Autofinancement	- 172 742 €	- 106 297 €	- 43 667 €	- 22 778 €
Total	6 477 886 €	3 986 191 €	1 637 527 €	854 168 €

Résultat traitement 2022 Comparatif budgetisé - réalisé	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	1 338 205 €	697 849 €	373 420 €	266 936 €
Charges mutualisées Traitement	24 976 €	16 466 €	4 861 €	3 649 €
Charges mutualisées 20% ADM	71 998 €	45 454 €	16 678 €	9 866 €
Indemnités élus	3 455 €	2 462 €	428 €	564 €
Amortissements	39 730 €	24 854 €	9 507 €	5 370 €
Emprunts (Intérêts)	33 187 €	21 005 €	7 616 €	4 565 €
Emprunt (capital)	1 741 €	3 574 €	- 2 874 €	1 040 €
Autofinancement	489 999 €	302 926 €	122 008 €	65 065 €
Total	2 003 291 €	1 114 591 €	531 645 €	357 054 €

L'exécution budgétaire est inférieure aux prévisions notamment en raison de :

- La réalisation de l'hypothèse H2 la plus favorable
- D'une diminution des tonnages d'OMR de 5,22% en 2022 (prévision + 2%)
- D'une exécution en investissement inférieure au prévisionnel

	Tonnages réalisés 2021	Tonnages 2022 prévus	Tonnages réalisés 2022	Evolution 22/21 en T	Evolution 22/21 en %
CAPV	29692,56	30435	27888,9	-1803,66	-6,07%
CCCV	11830,18	11800	11456,76	-373,42	-3,16%
CCPV	6385,76	6641	5976,08	-409,68	-6,42%
	47908,50	48876	45321,74	-2586,76	-5,22%

Pour la CAPV, la diminution des tonnages s'explique par les actions de préventions menées par le SIVED NG mais aussi par la modification des règles d'application de la Redevance Spéciale votée en 2021: les entreprises et les administrations sont davantage contraintes à trier et plusieurs gros producteurs (grandes surfaces, établissement hospitaliers, camping) ne sont plus colletés par le service public de gestion des déchets en raison des volumes produits induisant des sujétions particulières de collecte.

4. Résultats financiers : Section d'investissement

Les virements d'équilibre entre section n'ayant pas été réalisés, le résultat des opérations d'investissement en déficit de 391 517 €. En revanche, au vu des subventions exceptionnelles perçues et compte-tenu de la non-exécution des dépenses initialement prévues pour la compétence traitement, le besoin d'autofinancement initialement évalué à 317 257 € est finalement négatif à hauteur de - 172 742 €, montant correspondant au besoin d'autofinancement pour équilibrer la section. Ce résultat sera complété par un solde positif des Restes à Réaliser (RAR) de 34 360 €.

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté		001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section		021 - Virement de la section de fonctionnement pour autofinancement dette	564 259,35 €
041 - Opération Patrimoniales		041 - Opération Patrimoniales	51 946,62 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	564 259,35 €	040/28 - Opération d'ordre de transfert entre section	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 694,05 €
OPE 80 - OREVAL	140 576,38 €	OPE 80 - OREVAL	42 000,00 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	384 208,01 €	OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	595 885,68 €
TOTAL	1 089 043,74 €	TOTAL	1 261 785,70 €

5. Situation budgétaire des membres

Sur l'exercice budgétaire 2022, les trois EPCI dégagent un résultat positif important. La participation globale des membres comprend également pour la CCCV la participation attenante au transport des OMR depuis le quai de la Celle via une convention particulière.

A noter que cette convention s'est terminée le 21/11/2022 puisque depuis cette date, les OMR de la CCCV sont directement envoyées à l'ISDND de Pierrefeu.

Il convient ainsi d'analyser la réalisation 2022 avec la colonne « Participation 2022 Traitement des OMR » du tableau suivant pour disposer du solde de fin d'exercice.

Situation des membres	Participation 2022 globale	Participation 2022 Traitement OMR	Solde antérieur au 31 12 2021	Solde au 31 12 2022
CAPV	19 356 000 €	4 914 211,31 €	186 570 €	1 114 590 €
CCCV	2 359 780 €	2 137 331,91 €	31 840 €	531 645 €
CCPV	1 235 087 €	1 235 087,37 €	- 23 865 €	357 055 €

Ainsi le solde cumulé au 31/12/2022 de l'ensemble des membres est évalué à 1 870 457,19 € (fonctionnement et investissement), déduction faite des recettes perçues par le SIVED NG pour la compétence (remboursement électricité CCPV...) et hors résultat des RAR.

C. Compétence Collecte

1. Les faits marquants

- Un nouveau marché de transport / valorisation des flux des Espaces-triS qui a permis de stabiliser les coûts sur 2022,
- Une baisse de 5,22% des OMR collectées par rapport aux tonnages 2021,
- Une augmentation de 2,27 % sur les emballages et une baisse de 0,88% sur le verre et 6,73% sur les papiers,
- Une diminution de 5,5% des apports en Espaces-triS sur la quasi-totalité des flux sauf les déchets d'ameublement (- 3,8% sur les encombrants et les inertes et - 7,8% sur les déchets verts),
- Une hausse marquée des prix de l'énergie et une hausse très conséquente des matières premières,
- La compensation des pertes financières du prestataire de collecte au titre de l'année 2021 pour 81 000 € (contre 171 000 € prévus au budget),
- L'ouverture au public et l'inauguration de la nouvelle ressourcerie de Brignoles,
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, pour le secteur Ouest : l'internalisation du service des Espaces-triS et pour le secteur Nord : l'externalisation du service de collecte.
- Le lancement du CPDMA, initialement prévue en 2022, a été reporté.

2. Résultats financiers : Etat des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Prévision Collecte 2022	Exécution Collecte 2022
TOTAL	20 000 266 €	17 393 173 €
011 - Charges à caractère général	15 440 989,13 €	13 289 926 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 006 680 €	3 041 064 €
023 - Virement à la section d'investissement	483 324 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 323 €	766 362 €
65 - Autres charges de gestion courante	96 950 €	106 706 €
66 - Charges financières	101 000 €	131 182 €
67 - Charges exceptionnelles	25 000 €	3 877 €
68 - Dotations aux provisions	56 000 €	54 057 €

La principale différence entre le budget prévisionnel et son exécution réside dans le chapitre 011 dans lequel les opérations sous prestations sont comptabilisées. Cette différence de plus de 2,7 millions vient essentiellement de la baisse des tonnages d'OMR sur le territoire de la CAPV (-6.07% contre un prévisionnel de +2%), de la maîtrise financière constatée suite à la reprise en régie des Espaces-triS du secteur Ouest et de l'arrêt de la collecte en régie du secteur Nord.

Les résultats marquants par rapport aux prévisions 2022 sont :

- - 250 000 € sur les prestations de tri
- - 500 000 € sur les prestations de collecte OMR et Emballages,
- - 250 000 € sur le transport et la valorisation des flux des Espaces-triS
- - 155 000 € de transport des OMR/Emballages
- - 110 000 € sur les études (retards dus à un ralentissement des prises de décision)
- - 60 000 € sur la maintenance et l'entretien des matériels
- - 233 000 € de dépenses imprévues non utilisées

Le virement à la section d'investissement prévu 483 000 € n'a pas été réalisé. En effet, le projet d'installation des barrières sur les Espaces Tris et le déploiement des colonnes Cartons sur le territoire ont été reportées en 2023. L'ensemble des crédits initialement inscrits en investissement n'ont pas été consommés en totalité. Pour rappel, ce chapitre est uniquement budgétaire et non exécutable, toutefois la dissociation des coûts des compétences « collecte » et « traitement » sont bien distincts dans leur exécution.

Les autres chapitres ont été exécutés avec de légères variations par rapport à leurs prévisions mais sans impact notable.

3. Résultats financiers : Etat des recettes de fonctionnement.

Les recettes de la compétence « Collecte » pour l'année 2022 représentent 19 396 845 € réparties comme suit :

- Participation de la CAPV : 14 441 788 €,
- Produits des services : 1 473 162 € dont 1 220 821 € de redevance spéciale.
- Soutiens, Rachats et autres produits divers : 3 191 616 €
- Produits exceptionnels : 78 983 €

- Atténuation de charges : 176 955 €
- Amortissements de subventions : 34 234 €

A noter que les soutiens et rachats sont en forte augmentation en 2022 avec une régularisation de CITEO de l'année 2021 se traduisant par le versement de 3 semestres en 2022 (contre 2 semestres normalement) soit une recette supplémentaire d'environ 500 000 €.

Le résultat entre dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement laisse apparaître un résultat positif de 2 003 672 €, qui viendra se cumuler en 2023 avec un excédent antérieur de 1 848 466 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 - Charges à caractère général	13 289 926 €		
012 - Charges de personnel	3 041 064 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 €
022 - Dépenses imprévues	0	013 - Atténuations de charges	176 955 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	042 - Opérations d'ordre	34 234 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	766 362 €	70 - Produits du service, du domaine	1 473 162 €
65 - Autres charges de gestion courante	106 706 €	74 - Autres attributions et participations	17 633 405 €
66 - Charges financières	131 182 €	75 - Autres produits de gestion courante	106 €
67 - Charges exceptionnelles	3 877 €	77 - Produits exceptionnels	78 983 €
68 - Dotation aux provisions	54 057 €	78 - Reprises sur provisions	0 €
TOTAL	17 393 173 €	TOTAL	19 396 845 €

4. Résultats financiers : Section d'investissement

Le résultat des opérations d'investissement présente un solde positif de 1 825 154,64 €. A noter que ce résultat est principalement lié à l'emprunt contracté en 2022 pour un montant de 2 100 000 € pour le financement des opérations de collecte, qui ont été réalisés en partie, et la finalisation des projets de collecte ayant été reportés en 2023. Le solde des RAR est quant à lui négatif de 1 273 122 € et constitué des reports liés aux travaux du pôle valorisation des déchets verts et aux acquisitions de dispositifs de collecte, notamment les colonnes aériennes.

DEPENSES		RECETTES	
041 - Opérations d'ordre de transfert - intégration frais d'études ©	0,00 €	Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements ©	766 362,30 €
040 - Opérations d'ordre de transfert - Amortissement sub ©	34 233,55 €	Emprunt	2 100 000,00 €
1641 - Emprunts en euros en cours ©	781 327,40 €	FCTVA	411 295,95 €
17 - TRAVAUX SUR LES SITES	185 655,72 €	Subventions	204 482,85 €
21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	27 882,35 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	270 000,00 €
40 - ACQUISITIONS DIVERSES	253 058,17 €		
50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	395 470,48 €		
60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	137 390,62 €		
70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISOLE			
75 - CONSTRUCTION SIEGE SIVED NG			
90 - CREATION RESSOURCERIE	111 968,17 €		
95 - CPDMA			
TOTAL	1 926 986,46 €	TOTAL	3 752 141,10 €

Le déficit cumulé antérieur de la section d'investissement était de - 268 885 €. L'exécution budgétaire de l'exercice 2022 cumulé à l'excédent antérieur reporté et au solde des RAR reportés en 2023 font apparaître un résultat global de la section 283 147,08 €.

D. Résultat Global d'exercice

Fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat global
Résultat 2022	23 429 182,06 €	27 694 828,61 €	4 265 646,55 €
Excédent reporté			1 848 466,76 €
Résultat clôture année 2022			6 114 113,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 présente un solde positif de 4 265 647 € composé d'un excédent de :

- 2 261 974 € pour la compétence Traitement,
- 2 003 672 € pour la compétence Collecte,

Le résultat de l'exercice 2022 vient compléter l'excédent antérieur de 1 848 467 € soit un résultat de clôture de 6 114 113 €.

Investissement :

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultat global
Résultat 2022	3 016 030,20 €	4 449 667,45 €	1 433 637,25 €
Excédent reporté			- 268 885,36 €
RAR année N	2 104 554,31 €	865 792,26 €	- 1 238 762,05 €
Résultat clôture année 2022 hors RAR			1 164 751,89 €
Résultat clôture année 2022 Avec RAR			- 74 010,16 €

La Section d'investissement de l'exercice 2022 présente un solde créditeur de 1 433 637 €. Ce résultat positif est principalement lié à la contractualisation d'un emprunt dans le but de financer des opérations de collecte en 2022, opérations non terminées et reportées pour partie en 2023.

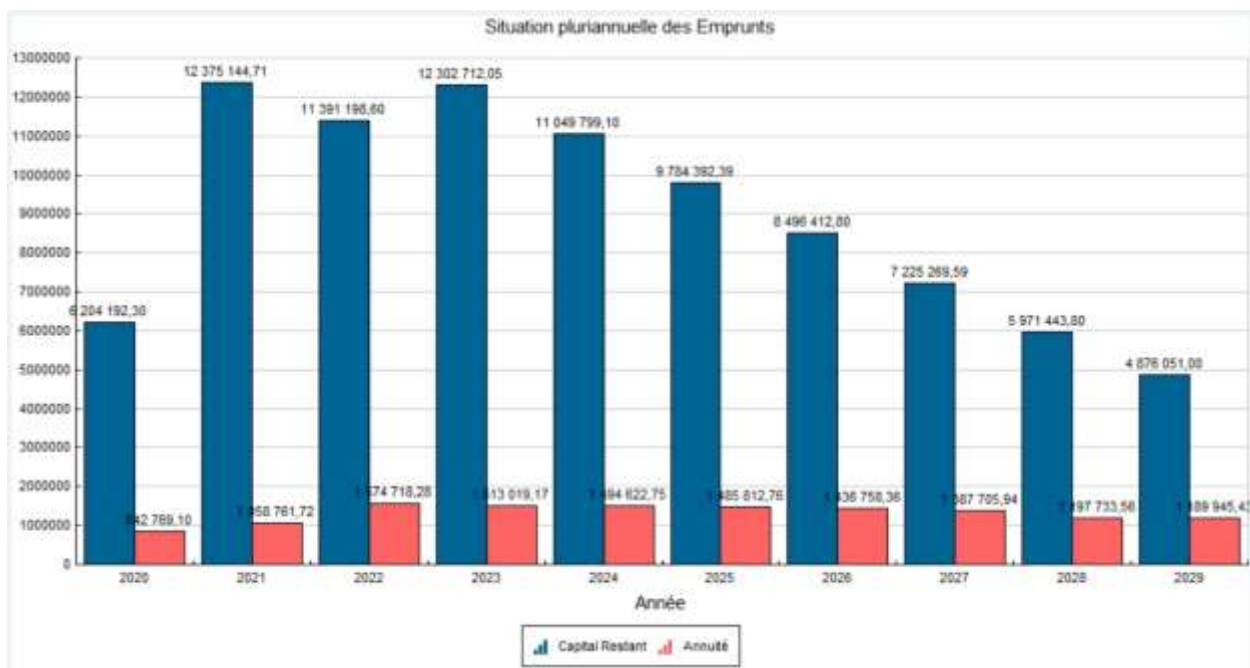
Le solde des Restes à Réaliser est arrêté à - 1 238 762 €. Avec l'excédent d'investissement reporté d'un montant négatif de 268 885 €, le solde cumulé de la section d'investissement, hors RAR, est ainsi arrêté à 1 164 752 €. Le résultat de clôture pour l'année 2022 avec RAR est ainsi porté à - 74 010 €. Un virement de la section de fonctionnement vers le compte 1068 sera indispensable en 2023 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement constatée.

E. Etat de la dette

Le stock de dette diminue en 2022 du fait de :

- L'extinction de l'emprunt E21 (compétence traitement), la dernière échéance étant le 22/05/2022,
- Au remboursement du prêt relais pour la Ressourcerie (montant du CRD : 315 000 €), réalisé le 8/12/2022.

Le capital restant dû évolue donc de 12 375 144,71 € au 31 décembre 2021 à 11 391 198 € au 31 décembre 2022.



1 emprunt ont été réalisés en 2022 pour la compétence Collecte : 2 100 000 € sur 10 ans, pour financer l'acquisition de matériels de collecte (bacs et colonnes),

Cet emprunt n'impacte pas l'exercice 2022 : Il impactera l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Intérêts : 56 857,50 €
- Annuité : 266 857,50 €

Le ratio de désendettement pour 2022 est à 2,2 ans. L'annuité progresse quant à elle de près de 500 000 € par an, du fait de :

- L'emprunt lié aux travaux de Ginasservis (+156 067 € en 2022)
- L'emprunt complémentaire E28 pour les travaux de Ginasservis (+36 000 €)
- Le remboursement du prêt relais de la ressource en 2022 (+315 000 €).

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A. Compétence Traitement

1. Eléments de contexte :

- Evolution démographique positive :

	population 2022/01	population 2023/01	Evolution Population en hab	Evolution Population en %
CAPV	101787	103124	1337	1,31%
CCCV	44476	44767	291	0,65%
CCPV	22614	22843	229	1,01%
TOTAL	168877	170734	1857	1,10%

- Exploitation de l'ISDND de Ginasservis avec un tonnage annuel établi à **15 000 tonnes** permettant de disposer d'un exutoire où le prix reste maîtrisé et ne dépend pas du marché de l'offre et la demande mais subit cependant l'inflation.
- Provisionnement pour la cessation d'activité et la post-exploitation de l'ISDND à hauteur de 285 000 € pendant 17 ans, à répartir comme suit : 200 000 € en investissement et 85 000€ en fonctionnement.
- Pour les marchés de prestation de traitement des OMR, avec les révisions de prix (**+11 à +14%**), l'augmentation de la TGAP (+ 7€ HT/tonne), et une prévision de tonnages à +3%, le coût moyen de traitement passe de **157 € TTC à 204 € TTC la tonne**.
- Le changement de terrain pour le projet OREVAL qui ne se ferait plus sur Nicopolis mais sur un terrain situé vers la crête du Juge.
- Le cadrage financier de la CAPV, qui fixe sa participation à **20 482 000 €** pour l'ensemble des compétences « Collecte » et « Traitement », établit une augmentation de la participation de 5,5 % (1 126 000 €) par rapport 2022.
Le contrôle effectué par la DREAL sur l'ISDND de Ginasservis fin 2022, a constaté la présence de nombreux emballages dans les OMr. Le rapport d'inspection a conduit les services de l'Etat à demander au SIVED NG de fournir un planning des actions visant à diminuer la part des déchets valorisables envoyée en enfouissement et de s'engager sur le planning de réalisation du projet OREVAL.

2. Programme d'investissement

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des travaux d'amélioration de l'ISDND de Ginasservis, pour un montant estimé à 927 800 €, comprenant notamment :

- La réfection de la base vie
- L'installation d'un nouveau portique radioactivité
- L'installation d'un nouveau pont bascule
- La pose d'enrobé goudron
- La pose de spots d'éclairage
- L'achat d'une pelle mécanique d'environ 12T ...

A cela s'ajoute la provision post-exploitation pour un montant en investissement de 200 000 € qui est compris dans l'article 1068 – virement de la section de fonctionnement capitalisé. Les 357 157,24 € restant correspondent au déficit d'investissement 2022 obligatoirement couvert, déduction faite des RAR (+34 360,15 €).

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	391 517,39 €	001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	518 038,00 €
041 - Opération Patrimoniales	0,00 €	041 - Opération Patrimoniales	0,00 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	380 000,00 €	040/28 - Opération d'ordre de transfert entre section	45 207,00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	886 648,00 €
		1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	557 157,24 €
OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	0,00 €	OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	0,00 €
OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	0,00 €	OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	0,00 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	0,00 €	OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	0,00 €
OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	0,00 €	OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	0,00 €
OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	0,00 €	OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	0,00 €
OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	0,00 €	OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	0,00 €
OPE 80 - OREVAL	142 093,00 €	OPE 80 - OREVAL	0,00 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	1 127 800,00 €	OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	0,00 €
OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	0,00 €	OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	0,00 €
OPE 95 - CPDMA	0,00 €	OPE 95 - CPDMA	0,00 €
TOTAL	2 041 410,39 €	TOTAL	2 007 050,24 €
RAR	83 639,85 €	RAR	118 000,00 €
TOTAL	2 125 050,24 €	TOTAL	2 125 050,24 €

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement est ainsi évalué à 518 038 € composé de 380 000 € de remboursement du capital de la dette et de 138 038 € d'autofinancement des projets à réaliser sur l'exercice 2023.

3. Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR

- Les projections de tonnage ont été établies avec une certaine sécurité et en fonction des évolutions des années précédentes.

Tonnages OMR	Evolution 2022/2021	Tonnages 2023 prévus	evolution 2023/2022
CAPV	-6,07%	28726	3,00%
CCCV	-3,16%	11800	3,00%
CCPV	-6,42%	6155	3,00%
TOTAL	-5,22%	46681	3,00%

- L'ISDND de Ginasservis permettra de bénéficier d'un prix d'enfouissement proche de **160 € TTC/tonne** (dont 67 € TTC de TGAP) pour les 15 000 tonnes prévisionnelles. L'augmentation de la TGAP ainsi que l'inflation impactant le prix du carburant, de l'électricité, des fournitures... entraînent une augmentation des coûts d'exploitation de + **250 000 €** par rapport à 2022.
- Pour les 32 000 tonnes restantes concernées par une externalisation du traitement via les marchés publics, le coût moyen à la tonne augmente de 47 € TTC (dont 7,7€ TTC de TGAP) pour atteindre **204 € TTC/tonne**, cela représente **une évolution de + 1 150 000 €**.
- La commune de Ginasservis a voté la création d'une taxe enfouissement à hauteur de 1,50€ par tonne enfouie, à compter du 01/01/2023, soit une dépense nouvelle de 22 500 €.

Ci-dessous est présenté le tableau de calcul des coûts de traitement par site :

Coût traitement 2023	T Total	Coût TTC
SEMAG	10000	1 670 900,00 €
PIERREFEU	16000	3 623 840,00 €
SEPTEME	4681	1 011 540,70 €
UVE	1000	161 700,00 €
ISDND Ginasservis	15000	1 690 702,00 €
TOTAL	46681	8 158 682,70 €

Pour l'ISDND de Ginasservis, il faut prendre ce coût de 112,6 €/tonne avec précaution car il ne comprend que les frais de fonctionnement du chapitre 011. Sont coût global, pour 15 000 tonnes enfouies, est de l'ordre de 160 € TTC / tonne (yc TGAP).

4. Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence

Charges de traitement mutualisées « TT MUT » et administratives « ADM » :

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exercice de la compétence. Concernant les charges TT MUT, ces dernières sont en augmentation par rapport à 2022 du fait de la réouverture du site en avril 2022. Ces charges sont majoritairement constituées par les charges de traitement des lixiviats, les charges de communication attenantes à la compétence « Traitement », les charges de fonctionnement nécessaires à l'avancée du projet OREVAL et par les charges du personnel en charge de l'ISDND (4 agents) et de Monsieur Faissolle, DGS, à hauteur de 70 % de son coût chargé.

Les charges afférentes aux élus sont portées par le budget « Traitement » et réparties entre les 3 membres.

Les amortissements sont en augmentation suite à l'intégration de nouveaux actifs. Les charges liées à l'emprunt sont en légères diminutions par rapport à 2022. En revanche, si le projet OREVAL se poursuit, un emprunt sera nécessaire pour l'acquisition du terrain mais cet emprunt n'impactera pas 2023 (et n'interviendra pas avant 2024).

L'autofinancement est quant à lui en diminution car aucun emprunt n'est prévu à ce jour sur la partie traitement. L'année 2022 constituait une grosse année pour l'investissement du fait de la finalisation des travaux de mise aux normes du site.

Coût traitement 2023 prévu	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	8 443 683 €	5 195 851 €	2 134 456 €	1 113 376 €
Dont post exploit - Invest + fonct	285 000 €			
Charges mutualisées TT MUT	257 709 €	158 582 €	65 145 €	33 981 €
Charges mut 20% ADM (2022)	187 967 €	115 666 €	47 516 €	24 785 €
élus	78 000 €	47 998 €	19 717 €	10 285 €
Amortissements	45 207 €	27 818 €	11 428 €	5 961 €
Emprunts Intérêts	35 008 €	21 542 €	8 850 €	4 616 €
Emprunt Capital	380 000 €	233 834 €	96 059 €	50 106 €
Autofinancement	138 038 €	84 942 €	34 894 €	18 202 €
Total	9 565 611 €	5 886 234 €	2 418 065 €	1 261 312 €

5. Evolution des dépenses des membres

Les tableaux suivants évaluent l'évolution de la participation de chaque membre en fonction des dépenses liées au traitement des OMR.

Evolution 2022 / 2023	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	2 991 783 €	1 841 004 €	756 285 €	394 493 €
Charges mutualisées TT MUT	34 512 €	21 237 €	8 724 €	4 551 €
Charges mut 20% ADM	- €	- €	- €	- €
Indemnités élus	5 455 €	3 357 €	1 379 €	719 €
Amortissements	- 6 740 €	- 4 147 €	- 1 704 €	- 889 €
Emprunts (Intérêts)	- 63 805 €	- 39 263 €	- 16 129 €	- 8 413 €
Emprunt (capital)	- 184 259 €	- 113 385 €	- 46 578 €	- 24 296 €
Autofinancement	310 780 €	191 240 €	78 561 €	40 979 €
Total	3 087 726 €	1 900 043 €	780 538 €	407 144 €

6. Participation des membres

La participation des membres pour l'exercice 2023 prend en considération l'excédent et/ou déficit antérieur de chaque membre.

Appel Participation membres	CAPV	CCCV	CCPV
Coût 2023	5 886 234,15 €	2 418 064,96 €	1 261 312,07 €
Excédents antérieurs	1 114 590,92 €	531 645,13 €	357 054,48 €
Appel membres 2023	4 771 643,23 €	1 886 419,83 €	904 257,59 €

La CCCV bénéficiait d'une convention d'utilisation du quai de transfert du quai de la Celle afin d'optimiser le transport de ses OMR vers les exutoires de traitement. Pour autant, la CCCV n'utilisera plus le quai de transfert de la Celle en 2023 puisqu'elle amène par ses propres moyens ses OMR à l'ISDND de Pierrefeu. De ce fait, les coûts de transport pour la CCCV n'apparaissent plus.

B. Compétence Collecte

1. Eléments de contexte

- Renouvellement du marché de collecte pour l'ensemble du territoire de la CAPV,
- Entre **11 et 15% d'augmentation des prix** en moyenne lié à la hausse des indices au T1 2023 pour les prestations « bas de quais »,
- Poursuite de l'étude tarification incitative,
- Préparation pour le transfert de la compétence collecte à la CAPV au 01/01/2024
- Poursuite de la phase préparatoire à la mise en place du CPDMA,
- Déploiement de la collecte des cartons en colonne au premier semestre 2023,
- Harmonisation du schéma de collecte avec déploiement de PAV et renforcement des points collectifs,
- Hausse marquée des prix de l'énergie et une hausse très conséquente des matières premières
- Projet d'agrandissement du pôle valorisation inscrit au programme d'investissement,
- Travaux de maintien et d'amélioration des équipements prévus en 2022 et reportés en 2023,

- Cadrage financier de la CAPV qui fixe sa participation à 20 482 000 € pour l'ensemble des compétences « Collecte » et « Traitement » soit une augmentation par rapport à la participation 2022 de 5.5 % (1 126 000 €).

Scénarios de tonnages des flux collectés :

Les scénarios de tonnage ont été établis en fonction des dynamiques constatées sur les exercices précédents mais également des projets développés (harmonisation des fréquences de collecte, déploiement de la collecte cartons, développement de la Redevance Spéciale ...).

Ainsi, il a été prévu, une **stabilité des tonnages emballages et papiers** mais une **augmentation des tonnages cartons et du verre** avec le renforcement des points d'apport volontaire

Scénarios de tonnages des flux de déchetterie :

L'évolution de tonnages des flux collectés en déchetterie a été évaluée sur l'ensemble du périmètre tous flux confondus à + 3 % ;

2. Programme d'investissement

Les principaux investissements programmés sur l'exercice 2023 peuvent être synthétisés comme suit :

1. Opération 17 - Equipement et travaux sur sites : 1 195 122,32 €
 - Réhabilitation/ Amélioration des Espaces-TriS pour 360 000 € pour permettre le déploiement des nouvelles filières REP.
 - Remplacement d'un Packmat (engin de compactage des bennes en Espaces-triS).
 - Déploiement de la vidéosurveillance sur l'ensemble des sites.
 - Remplacement de la signalétique sur les Espaces-triS.
- Opération 21 - Pôle Valorisation des déchets verts : 1 329 324 € (dont 619 324 € en RAR)
 - Environ 630 000 € de travaux d'extension. Ces travaux permettront d'accueillir la globalité des tonnages produits sur la Provence Verte et d'optimiser le coût du transport et de préparation des déchets verts en vue de leur valorisation.
 - Ces travaux sont financés à hauteur de 308 978 € (dont une partie a été perçue en 2022, la somme restante étant mise en RAR, soit un montant de 188 978 €).
 - Remplacement des matériels (broyeur et chargeuse) pour un montant de 680 000 €.
- Opération 40 - Acquisitions diverses : 155 000 €
 - Déploiement du logiciel centralisé Gesbac sur les Espaces triS.
 - Remplacement d'un véhicule à la collecte.
 - Renouvellement de matériel informatique existant.
- Opération 50 - Matériels et travaux de collecte : 3 071 562,23 € dont 1 218 138 € en RAR
 - Déploiement de nouveaux PAV dans le cadre de l'harmonisation des fréquences de collectes (colonnes, OM, emballages, verre, papiers et cartons).
 - Renouvellement des bacs usagés et renforcement des points collectifs avec la diminution des fréquences.
 - Rétrofit des colonnes enterrées en place pour changer le mode de préhension.
- Opération 60 - Valorisation fermentescibles : 403 000 €,
 - Subventions à l'acquisition de broyeurs : 15 000 €,

- Composteurs individuels : 360 000 € (en vue du déploiement suite à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024),
- Composteurs collectifs : 15 000 €,
- Opération 90 - Ressourcerie de Brignoles : 28 000 €,
 - Raccordement électrique : 28 000 € (et 98 771,66 € de solde d'AMO en RAR)
- Opération 95 - CPDMA : 874 280 €
 - Acquisition du terrain : 299 000 €
 - Aménagement du terrain d'accueil : 575 280 €
- Opérations financières :
 - Opération d'ordre transfert de biens vers un compte définitif pour amortissement : 41 528 €
 - Amortissements de subventions perçues : 29 989 €,
 - Remboursement du capital de l'emprunt : 1 260 000 €.

Ces opérations seront financées par :

- Amortissement des immobilisations : 1 086 032,89 €,
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 41 528 €,
- Autofinancement du capital de la dette (virement du fonctionnement) : 2 680 901,08 €,
- Nouvel emprunt de 874 280 € pour le CPDMA dont le remboursement sera décalé en 2024 ; ce dernier n'induit ainsi pas d'impact sur la proposition de budget primitif 2023,
- Encaissement du FCTVA (des dépenses d'investissement 2021) : 499 782 €,
- Subventions pour 927 694€ dont 747 792 € inscrites en RAR au BP 2023.

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	001 - Excédent d'investissement reporté	1 556 269,28 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 680 901,08 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section	29 990,00 €	040/28 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 086 033,00 €
041 - Opération Patrimoniales	41 528,00 €	'041 - Opération Patrimoniales	41 528,00 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	880 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	499 783,16 €
OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	1 195 122,32 €	OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	283 147,08 €
OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	710 000,00 €	OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	79 902,00 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	138 000,00 €	OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	100 000,00 €
OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	1 853 424,00 €	OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	537 770,00 €
OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	403 000,00 €	OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	0,00 €
OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	30 000,00 €	OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	0,00 €
OPE 80 - OREVAL	0,00 €	OPE 80 - OREVAL	0,00 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	0,00 €	OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	0,00 €
OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	28 000,00 €	OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	0,00 €
OPE 95 - CPDMA	874 280,00 €	OPE 95 - CPDMA	874 280,00 €
TOTAL	6 183 344,32 €	TOTAL	7 456 466,52 €
RAR	2 020 914,46 €	RAR	747 792,26 €
TOTAL	8 204 258,78 €	TOTAL	8 204 258,78 €

3. Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général

Les révisions de prix des marchés et le nouveau marché de collecte provoquent mécaniquement une augmentation des charges à caractère général.

L'incidence des révisions et des prix nouveaux est évaluée à + 760 000 € décomposée comme suit :

- Prestations de collecte : + 210 000 €
- Préparation des valorisables : + 170 000 €

- Transport OMr et Valorisables : - 100 000 € (Apport des déchets de Cœur du Var en direct sur l'ISDND de Pierrefeu)
- Prestations de bas de quais des Espaces-triS : + 480 000 €

Une prestation nouvelle est projetée sur le budget 2023 : Lancement de la collecte des cartons en colonnes (PAV) : + 300 000 € permettant de réduire la présence de carton dans les OMr et les emballages.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont stables par rapport aux prévisions 2022, les évolutions suivantes ont été prises en compte pour le BP 2023 :

- La hausse de la GVT de 3%
- Le changement du contrat d'assurance statutaire
- La création d'un poste d'agent polyvalent maintenance des équipements et des matériels

Le chapitre 012 est établi à hauteur de 3 021 000 €.

Les autres évolutions des dépenses de la section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	BP 2022	Delta	évolution
011 - Charges à caractère général	16 841 466 €	15 440 989 €	1 400 476 €	9,07%
012 - Charges de personnel	3 021 255 €	3 006 680 €	14 576 €	0,48%
022 - Dépenses imprévues	0 €	233 577 €	-233 577 €	-100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	2 680 901 €	483 324 €	2 197 577 €	454,68%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 086 033 €	790 323 €	295 710 €	37,42%
65 - Autres charges de gestion courante	112 050 €	96 950 €	15 100 €	15,58%
66 - Charges financières	225 099 €	101 000 €	124 099 €	122,87%
67 - Charges exceptionnelles	25 000 €	25 000 €	0 €	0,00%
68 - Dotation aux provisions	0 €	56 000 €	-56 000 €	
TOTAL	23 991 804 €	20 233 843 €	3 757 962 €	18,57%

4. Recettes de fonctionnement

La CAPV fixe la participation globale au SIVED NG pour l'exercice de la compétence à 20 482 000 €. La participation nécessaire au financement de la compétence traitement est estimée à 4 771 643 € ; la part de participation pour l'exercice de la compétence collecte est ainsi de 15 710 357 €.

Les produits de services (comprenant les soutiens et rachats) sont évalués à 4 027 345 €, les atténuations de charges à 50 000 € (remboursement d'assurance du personnel) et les subventions exceptionnelles à 48 000 € (subvention tarification incitative).

L'excédent de fonctionnement reporté pour la compétence collecte s'élève à 4 036 233 €, excédent qui permet d'équilibrer le budget à 23 991 804 €.

RECETTES	BP 2023	BP 2022	Delta	évolution
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 036 233 €	1 848 467 €	2 187 767 €	118,36%
013 - Atténuations de charges	50 000 €	135 000 €	-85 000 €	-62,96%
042 - Opérations d'ordre	29 990 €	34 999 €	-5 009 €	-14,31%
70 - Produits du service, du domaine	4 027 344 €	1 445 803 €	2 581 541 €	178,55%
74 - Autres attributions et participations	15 720 237 €	16 683 009 €	-962 773 €	-5,77%
75 - Autres produits de gestion courante	50 000 €	106 €	49 894 €	46963,25%
77 - Produits exceptionnels	78 000 €	85 000 €	-7 000 €	-8,24%
78 - Reprises sur provisions	0 €	23 499 €	-23 499 €	-100,00%
TOTAL	23 991 804 €	20 255 883 €	3 735 921 €	18,44%

A noter les écarts importants dans les chapitres 70 et 74 par rapport aux prévisions budgétaires 2022. Certaines recettes, initialement inscrites au 74 en 2022 sont transférées au chapitre 70, pour des raisons de cohérence budgétaire. Il s'agit notamment de soutiens des éco-organismes.

C. Balance générale du budget 2023

1. Fonctionnement

La proposition de budget 2023, section de fonctionnement, est équilibrée à hauteur de 33 357 994,58 € et permet le financement de la section d'investissement.

Les charges de personnel représentent 10% du budget prévisionnel en fonctionnement. Le chapitre 012 prend en compte une progression de GVT à hauteur de 3% est appliquée.

Les dépenses prévisionnelles 2023 sont en augmentation de 4 611 441 € par rapport à la prévision 2022. Les motifs d'augmentation et de baisse des chapitres au sein de la section ont été présentés aux paragraphes précédents.

DEPENSES				
CHAPITRES	BP 2023	BP 2022	Delta	évolution
011 - Charges à caractère général	25 082 118 €	22 382 267 €	2 699 852 €	12,06%
012 - Charges de personnel	3 385 540 €	3 395 180 €	-9 640 €	-0,28%
022 - Dépenses imprévues	0 €	233 577 €	-233 577 €	-100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	3 198 939 €	1 366 580 €	1 832 359 €	134,08%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 131 240 €	882 000 €	249 240 €	28,26%
65 - Autres charges de gestion courante	190 050 €	172 950 €	17 100 €	9,89%
66 - Charges financières	260 107 €	233 000 €	27 107 €	11,63%
67 - Charges exceptionnelles	25 000 €	25 000 €	0 €	0,00%
68 - Dotation aux provisions	85 000 €	56 000 €	29 000 €	51,79%
TOTAL	33 357 995 €	28 746 554 €	4 611 441 €	16,04%

RECETTES				
CHAPITRES	BP 2023	BP 2022	Delta	évolution
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 840 103 €	1 848 467 €	3 991 636 €	215,94%
013 - Atténuations de charges	50 000 €	135 000 €	-85 000 €	-62,96%
042 - Opérations d'ordre	29 990 €	34 999 €	-5 009 €	-14,31%
70 - Produits du service, du domaine	4 027 344 €	1 445 803 €	2 581 541 €	178,55%
74 - Autres attributions et participations	23 282 557 €	25 192 088 €	-1 909 530 €	-7,58%
75 - Autres produits de gestion courante	50 000 €	106 €	49 894 €	46963,25%
77 - Produits exceptionnels	78 000 €	85 000 €	-7 000 €	-8,24%
78 - Reprises sur provisions	0 €	23 499 €	-23 499 €	-100,00%
TOTAL	33 357 995 €	28 764 962 €	4 593 033 €	15,97%

2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9 937 792 €.

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	0 €	001 - Excédent d'investissement reporté	1 164 752 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section	29 990 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 198 939 €
041 - Opération Patrimoniales	41 528 €	041 - Opération Patrimoniales	41 528 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	1 260 000 €	040/28 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 131 240 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 660 441 €
OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	1 195 122 €	OPE 17 - TRAVAUX SUR LES SITES	283 147 €
OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	710 000 €	OPE 21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	79 902 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	138 000 €	OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	100 000 €
OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	1 853 424 €	OPE 50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	537 770 €
OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	403 000 €	OPE 60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	0 €
OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	30 000 €	OPE 70 - CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE	0 €
OPE 80 - OREVAL	142 093 €	OPE 80 - OREVAL	0 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	1 127 800 €	OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	0 €
OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	28 000 €	OPE 90 - CREATION RESSOURCERIE	0 €
OPE 95 - CPDMA	874 280 €	OPE 95 - CPDMA	874 280 €
TOTAL	7 833 237 €	TOTAL	9 071 999 €
RAR	2 104 554 €	RAR	865 792 €
TOTAL	9 937 792 €	TOTAL	9 937 792 €

Les motifs d'augmentation et de baisse des opérations ont été présentés aux paragraphes précédents. A noter que le chapitre 10 comprend :

- Une recette de FCTVA pour un montant estimé à 1 386 431,16 €
- Un virement de la section fonctionnement capitalisé pour un montant de 274 010,16 €, soit 74 010,16 € pour la couverture du déficit antérieur obligatoire et 200 000 € correspondant à la provision en investissement pour la post-exploitation de l'ISDND de Ginasservis.

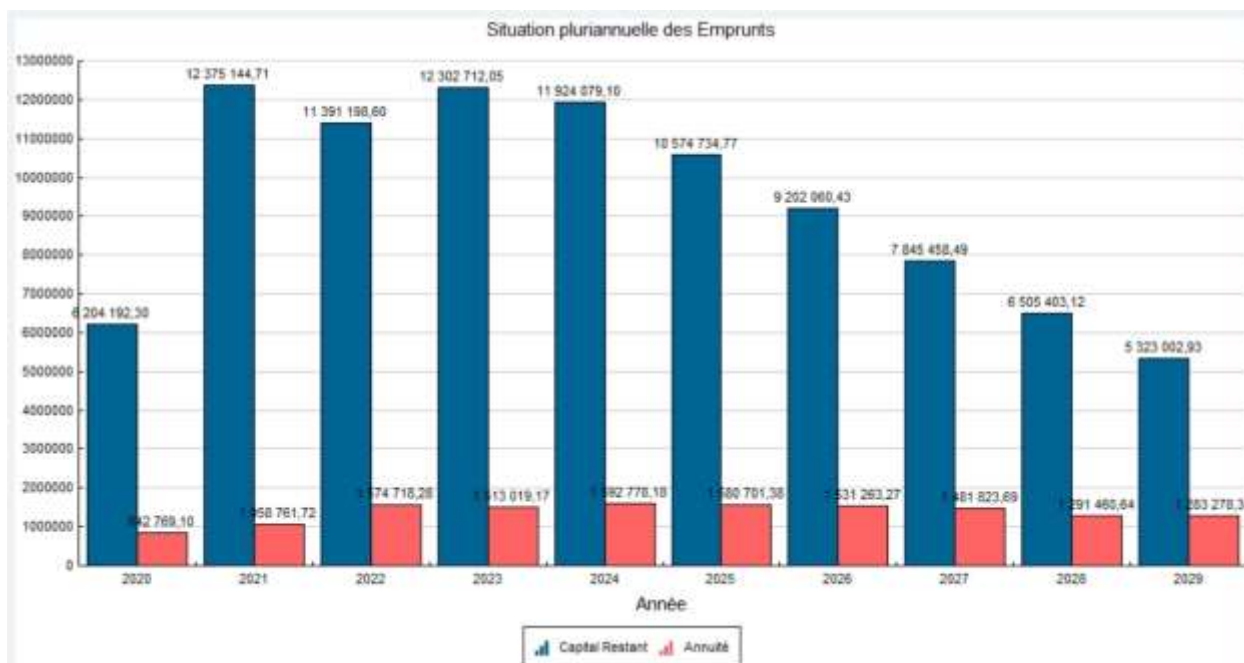
III. BUDGET GLOBALISE – ETAT DE LA DETTE

A. Evolution de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, la dette correspondant aux passifs du SIVED NG s'élève à plus de **12.302 millions** d'euros en capital restant dû pour les emprunts contractualisés au 31 janvier 2023. En prenant en compte les simulations d'emprunt proposés en 2023, le capital de dette s'élèverait à **11.924 millions** d'euros en 2024.

Etat de la dette Globalisé

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Emprunt	12 302 712,05	11 049 799,10	9 784 392,39	8 496 412,80	7 225 269,59	5 971 443,80	4 876 051,00	3 763 926,88	2 717 174,77	1 883 333,61
Emprunt Garanti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt simulé	0,00	874 280,00	790 342,38	705 647,63	620 188,90	533 959,32	446 951,93	359 159,70	270 575,57	181 192,39
Dettes Récupérables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat global	12 302 712,05	11 924 079,10	10 574 734,77	9 202 060,43	7 845 458,49	6 505 403,12	5 323 002,93	4 123 086,58	2 987 750,34	2 064 526,00



B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement doit être analysée en fonction des ratios financiers et notamment de l'épargne brute. Les annuités de l'emprunt simulé en 2023 ne démarreront qu'en 2024, de ce fait, cet emprunt n'a pas d'incidence sur la capacité de désendettement de la structure en 2023. Le ratio de désendettement s'élevait à 2,2 ans en 2022. A noter que ce ratio prend en compte une épargne financière (calculée sur une exécution budgétaire 2022), à nuancer avec l'épargne budgétaire (calculée sur les prévisions budgétaires 2023) pour déterminer la capacité de remboursement estimée en 2023.

Ratios d'endettement	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (A)	6 826 982	6 204 192	12 375 145	11 391 199	12 302 712
D.R.F	22 638 472	22 524 649	24 225 176	22 558 410	28 942 815
R.R.F (B)	23 316 548	23 362 942	25 608 840	27 660 595	27 487 902
Taux d'endettement (A/B)	29,3%	26,6%	48,3%	41,2%	44,8%
Epargne brute(C)	678 076	838 294	1 383 665	5 102 185	-1 454 913
Capacité de remboursement (A/C)	10,1	7,4	8,9	2,2	-8,5

Si l'exécution budgétaire était réalisée à 100%, le taux d'endettement de la collectivité en 2023 s'élèverait à 44.8%

Ces éléments ne doivent pas faire ignorer que ces indicateurs, même s'ils sont en nette amélioration, sont notamment liés aux économies réalisées en 2022 liés entre autres aux baisses des tonnages constatées. La capacité à porter les projets d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences sera fonction des résultats des années à venir, et notamment l'évolution des tonnages OMr.

C. Ratios financiers

Il est proposé d'analyser les principaux ratios financiers (Epargne de gestion, épargne brute et épargne nette) sur les 4 derniers exercices (prospective sur 2023).

Ratios d'épargne	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	678 076	838 294	1 383 665	5 102 185	-1 454 913
taux d'épargne brute	2,9%	3,6%	5,4%	18,4%	-5,3%
Remboursement capital de la dette	550 781	687 499	827 619	1 345 587	1 260 000
Remboursement capital de la dette nouvelle	0	0	0	0	0
Epargne nette	127 295	150 795	556 046	3 756 599	-2 714 913
taux d'épargne nette	0,5%	0,6%	2,2%	13,6%	-9,9%

Nous pouvons constater que l'épargne du SIVED NG est fortement améliorée ce qui impacte favorablement sa capacité d'autofinancement. L'année 2022 est particulièrement marquée, suite aux économies réalisées sur les tonnages OMr et aux recettes supplémentaires perçues. Le taux d'épargne brute de la collectivité est porté à 18,4% en 2022. Ce taux est négatif sur les prévisions 2023 (principe de prudence sur les recettes et hausse des dépenses annoncées précédemment).

Si l'exécution budgétaire 2023 était réalisée à 100%, le niveau d'endettement se dégraderait à compter de 2023 avec une épargne nette budgétaire négative (-10%) et un ratio de recettes réelles/dépenses réelles négatif en 2023 (- 1 454 913€).

IV. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

A. Dépenses de personnel (2022-2023)

Les dépenses prévisionnelles attenantes au personnel du SIVED NG étaient de 3 395 179,70 € en 2022. Les dépenses ont été constatées sur le chapitre à la clôture de l'exercice 2022 à hauteur de 3 253 824,66 € soit une diminution de 141 355 €. Les estimations pour 2023 sont établies à 3 385 540,08 € en prenant en compte l'évolution de la masse salariale, une augmentation de 3% de GVT et les éventuelles embauches saisonnières pour le remplacement des agents en congés/maladies.

B. Effectifs (2022-2023)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En 2022, la trajectoire de la masse salariale a été assurée en conformité avec les besoins prévisionnels 2022.

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022							1/1
SIVED - SIVED NG							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
Directeur général des services		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Directeur général adjoint des services	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16.00	0.00	16.00	11.00	6.00	17.00
Attaché	A	3.00	0.00	3.00	1.00	2.00	3.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint administratif territorial	C	5.00	0.00	5.00	3.00	3.00	6.00
Adjoint administratif territorial principal de 1er	C	3.00	0.00	3.00	3.00	0.00	3.00
Adjoint administratif territorial principal de 2èm	C	3.00	0.00	3.00	2.00	1.00	3.00
FILIERE TECHNIQUE (c)		60.00	0.00	60.00	41.00	14.57	55.57
Ingénieur	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Technicien	B	2.00	0.00	2.00	1.00	1.00	2.00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00
Adjoint technique territorial	C	25.00	0.00	25.00	14.00	9.00	23.00
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl	C	10.00	0.00	10.00	8.00	2.00	10.00
Adjoint technique territorial principal de 2ème	C	17.00	0.00	17.00	15.00	1.57	16.57
Agent de Maîtrise	C	3.00	0.00	3.00	1.00	1.00	2.00
Agent de Maîtrise Principal	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
EMPLOIS NON CITES (d)		1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
Contrat aidé horaire (PEC, CUI-CAE, Adultes r		1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		79.00	0.00	79.00	54.00	21.57	75.57

L'évolution du personnel en 2023 reste stable. Certains postes étaient prévus au BP 2022 et n'ont pas été pourvus dans l'année. Ils ont été reconduits en 2023 pour les besoins du service. Les effectifs au 01^{er} janvier 2023 s'élèvent à 79 emplois permanents, il y avait le même effectif prévu au BP 2022.

En revanche, la structure des effectifs évolue. La masse des agents titulaires diminue légèrement et celle des agents contractuels augmente proportionnellement (contrats de projet votés lors du Comité syndical du 08/12/2022). Pour rappel, les agents intégrés au service des Espaces-triS ont été repris en CDI de droit public alors que les agents précédemment comptés dans le service de collecte du secteur nord étaient titulaires de leurs grades. Cette tendance se poursuivra notamment pour le personnel technique à compter de 2023 dans une stratégie de recrutement pour le personnel technique chargé de la gestion des sites axée sur la formation de personnels durant des contrats de courte à moyenne durée. Ces dispositions ont été étayées en comité syndical lors de l'approbation des lignes directrices de gestion 2022.

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 SVED - SVED NG	1/1
---	-----

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Directeur général des services	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20.00	0.00	20.00	13.00	6.00	19.00
Attaché	A	3.00	0.00	3.00	1.00	2.00	3.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2.00	0.00	2.00	0.00	1.00	1.00
Adjoint administratif territorial	C	9.00	0.00	9.00	6.00	3.00	9.00
Adjoint administratif territorial principal de 1er	C	3.00	0.00	3.00	3.00	0.00	3.00
Adjoint administratif territorial principal de 2èm	C	2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
FILIERE TECHNIQUE (c)		57.00	1.00	58.00	37.23	17.00	54.23
Ingénieur Principal	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Technicien	B	2.00	0.00	2.00	1.00	1.00	2.00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00
Adjoint technique territorial	C	27.00	0.00	27.00	14.00	12.00	26.00
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl	C	8.00	0.00	8.00	6.00	2.00	8.00
Adjoint technique territorial principal de 2ème	C	15.00	1.00	16.00	13.23	2.00	15.23
Agent de Maîtrise	C	2.00	0.00	2.00	1.00	0.00	1.00
Agent de Maîtrise Principal	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
EMPLOIS NON CITES (d)		0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00
agent de quai déchetterie polyvalent CUI		0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		78.00	1.00	79.00	51.23	24.00	75.23

C. Temps de travail

Le temps de travail effectif au sein de l'ensemble des services du SIVED NG est établi à 1 607 heures annuelles. Le règlement intérieur, adopté lors du Comité syndical du 08/12/2022 encadre les régimes horaires, congés... Les services techniques sont annualisés et les services administratifs réalisent leur temps de travail au choix entre les régimes de 35h/semaine ou 37h/semaines ouvrant droit respectivement à 0 ou 12 de RTT.

Un projet de plan de formation sera à l'étude en 2023, conformément aux prévisions des lignes directrices de gestion.

V. CONCLUSION

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à 6 114 113,31 € (dont 1 848 466.76 € d'excédent N-1 reporté). Ce résultat est essentiellement lié :

- Aux différentes actions de prévention qui ont permis la baisse des tonnages OMr par l'amélioration du geste de tri et la pratique du compostage.
- Au déploiement de la redevance spéciale auprès des gros producteurs, puisque la sortie de ces entreprises représente environ 1 000 tonnes de déchets OMr détournés sur le secteur de la CAPV.

Les coûts de prestations de traitement pour la CCCV et la CCPV s'élèveront respectivement à 1 886 419,83 € et 904 257,59 € (avec reprise des résultats antérieurs et hors participations particulières liées à des conventions spécifiques). Ces participations permettent d'équilibrer les recettes vis-à-vis des dépenses attendues en 2023.

La CAPV a fixé sa participation 2023 à hauteur de 20 482 000 €, c'est-à-dire + 5,5% d'augmentation par rapport à sa participation 2022 (19 356 000 €) soit + 1 126 000 € qui permettent de couvrir les dépenses pour la compétence collecte et traitement et ce, malgré les révisions des prix des marchés de bas de quai, l'augmentation des coûts de traitement et de la TGAP et les modifications liées à l'harmonisation des collectes prévue en 2023.

L'exercice de la compétence traitement, financée par l'ensemble des membres, s'équilibre sans recours à l'emprunt. L'année 2023 bénéficiera d'une recette de FCTVA conséquente (environ 1 386 000 €) qui sera ventilée par opération entre la compétence collecte et traitement, pour contribuer au financement des travaux de création des futures alvéoles au sein de l'ISDND et permettre la réalisation des projets sur l'activité Collecte (amélioration des Espaces TriS, collecte cartons...).

Il est à noter que le taux d'épargne brute, positif en 2022 serait négatif en 2023, à hauteur de -5.3%. La santé financière devra être analysée afin de maintenir les épargnes nécessaires par une augmentation des recettes propres (comme par exemple le déploiement de la redevance spéciale) ou extérieures, une optimisation des dépenses de fonctionnement. Par exemple, une optimisation des services sur les Espaces-triS (dans le cadre du travail d'harmonisation en cours) doit être envisagée.

L'harmonisation des rythmes de collecte, la collecte des cartons et les actions visant à détourner ou collecter les biodéchets seront aussi des pistes de maîtrise des dépenses pour accroître la part d'autofinancement.

A noter que suite à la délibération de la CAPV en date du vendredi 10 février 2023, il a été décidé le transfert de la compétence collecte à l'agglomération à partir du 01/01/2024. L'année 2023 sera donc marquée par la préparation de ce transfert qui entraînera la reprise de la très grande majorité de l'activité et des personnels du SIVED NG.